

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 153
N° 8 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 23
no Eperera 2004

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - B.P. 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61

SOMMAIRE

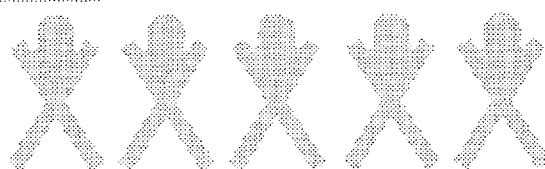
PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Pages

Arrêté n° 222 DRCL du 22 avril 2004 portant rectifications d'erreurs matérielles en matière d'état civil à la liste des candidatures à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004.	186
Erratum à l'arrêté n° 218 DRCL du 19 avril 2004 portant liste des candidatures à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 (paru au J.O.P.F. n° 7 N.S. du 19 avril 2004, page 177)...	187



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° 222 DRCL du 22 avril 2004 portant rectifications d'erreurs matérielles en matière d'état civil à la liste des candidatures à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, notamment ses articles 103 à 117 ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie ;

Vu le code électoral, notamment l'article R. 243 ;

Vu le décret du 2 avril 2004 portant dissolution de l'assemblée de la Polynésie française et fixant la date des élections en vue de son renouvellement au 23 mai 2004 ;

Vu l'arrêté n° 186 DRCL du 3 avril 2004 fixant les conditions de dépôt des candidatures à l'occasion des élections des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 218 DRCL du 19 avril 2004 portant liste des candidatures à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu les demandes de rectification d'erreur matérielle présentées par les mandataires de liste le 20 avril 2004 ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Les listes de candidats pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 annexées à l'arrêté n° 218 DRCL du 19 avril 2004 sont rectifiées, uniquement pour ce qui concerne l'état civil des candidats, comme suit :

Annexe 1

Circonscription électorale des îles du Vent

Liste n° 1 : Tahoeraa Huiraatira
N° 12 : *lire* : Tapea épouse Temauri Yvette ;
N° 29 : *lire* : Vernaudeau Clarenntz ;
N° 31 : *lire* : Maihi Teriitepaiautua ;
N° 32 : *lire* : Brémont Madeleine ;
N° 40 : *lire* : Salmon épouse Amaru Lois.

Liste n° 3 : Fetia Api
N° 12 : *lire* : Villierme épouse Bennett Yolande.

Liste n° 6 : Te Taata Tahiti Tiama
N° 10 : *lire* : Farauru Tarona ;
N° 13 : *lire* : Ituragi Tefatai ;
N° 32 : *lire* : Farauru Moeana ;
N° 35 : *lire* : Hareapo André ;
N° 40 : *lire* : Hutia Maire ;
N° 47 : *lire* : Hareapo Iona.

Annexe 2

Circonscription électorale des îles Sous-le-Vent

Liste n° 1 : Tahoeraa Huiraatira
N° 2 : *lire* : Haapii épouse Tetuanui Lana ;
N° 4 : *lire* : Tavaearii épouse Maraea Emma ;
N° 6 : *lire* : Teamo épouse Terooatea Sylviane ;
N° 10 : *lire* : Tehihipo épouse Tamataua Noma ;
N° 12 : *lire* : Ebb épouse Terii Emilienne ;
N° 14 : *lire* : Manea épouse Taea Jeannette ;
N° 16 : *lire* : Atuahiva épouse Tetuahiti Maiana.

Liste n° 3 : Te Reo O Te Nunaa
N° 1 : *lire* : Tchong Tai Ezekiel.

Liste n° 4 : Te Taata Tahiti Tiama
N° 2 : *lire* : Toiroro Flita ;
N° 6 : *lire* : Teihotaata épouse Touniou Louise ;
N° 8 : *lire* : Taruoura épouse Toiroro Jeannette.

Annexe 3

Circonscription électorale des îles Australes

Sans changement.

Annexe 4

*Circonscription électorale des îles Gambier
et Tuamotu de l'Est*

Sans changement.

Annexe 5

Circonscription électorale des îles Tuamotu de l'Ouest

Liste n° 1 : Tahoeraa Huiraatira

N° 5 : lire : Makiroto Paea Rere.

Liste n° 4 : Te Taata Tahiti Tiama

N° 4 : lire : Teiefiti Hina Tautuhei.

Annexe 6

Circonscription électorale des îles Marquises

Liste n° 1 : Tahoeraa Huiraatira

N° 6 : lire : Peetau épouse Kohueinui Ida.

Liste n° 2 : Te Henua Enana Kotoa

N° 2 : lire : Tuhoe épouse Mataiki Tahiahuiani.

Art. 2.— Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française, les chefs de subdivision administrative, les maires et les maires délégués des communes de la Polynésie française sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française selon la procédure d'urgence.

Fait à Papeete, le 22 avril 2004.

Michel MATHIEU.

ERRATUM à l'arrêté n° 218 DRCL du 19 avril 2004 portant liste des candidatures à l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française du 23 mai 2004 (paru au J.O.P.F. n° 7 N.S. du 19 avril 2004, page 177).

Annexe 1

Circonscription électorale des îles du Vent

Liste n° 7 : No Oe e Te Nunaa

N° 5 : lire : Avvenenti-Faatomo Pia.

